



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 37

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. NESBITT et MALOWAY, M. le *ministre* GOERTZEN, M^{me} MARCELINO ainsi que M. MARTIN font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} ADAMS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. SALA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. le *ministre* EWASKO propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur le Collège universitaire du Nord/The University College of the North Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* EWASKO intervient.

M. MOSES pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} LAMOUREUX intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 49 — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M^{me} MARCELINO et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO ainsi que MM. SALA, LAMONT et BRAR interviennent. Sur la motion de M^{me} FONTAINE, le débat est ajourné.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 49.

(Document parlementaire n° 45)

M. le *ministre* CULLEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 45 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Public Schools Amendment and Manitoba Teachers' Society Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CULLEN intervient.

M. ALTOMARE et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. ALTOMARE et U. ASAGWARA interviennent. M. LAMONT obtient le droit de parole à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* CULLEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 45.

(Document parlementaire n° 46)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger